https://www.vandrimare.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Vandrimare

rue des Ecoles 27380 Vandrimare
02 32 49 03 63 Contacter par mail